

Séance du 26.11.2024

Plan financier 2025-2030

Le CC prend connaissance et valide le plan financier 2025-2030.

Il est consultable sur les site internet communale www.ayent.ch

Personnel communal

Le CC décide d'engager M. Pierre-Yves Rey domicilié à Ayent comme chef d'équipe au service de voirie. Son entrée en fonction est fixée au 09.12.2024 pour un taux d'activité de 100 %.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 6 autorisations de construire
- 5 prolongations d'autorisation
- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions
- 2 demandes de préavis

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 3'041.00.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 19'568.00

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 21'328.00 (8 dossiers).

Séance du 10.12.2024

Conseil général : élections tacites

Lors de l'élection du Conseil général du 10 novembre 2024, tous les sièges n'étaient pas occupés.

Les sièges vacants étaient les suivants :

- PS : 3 sièges vacants.
- PLR : 2 sièges vacants.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours a été accordé aux partis pour présenter des candidats.

Le CC ratifie les propositions des partis concernés. Les personnes suivantes sont donc élues tacitement, soit :

- PS : Dussex Noémie, Savioz Rebecca, Crettol Bastien
- PLR : Balet Marie, Bucher Sébastien

Edilité

Le CC délivre et traite

- 3 autorisations de construire

- 3 annonces de panneaux solaires
- 1 demande de préavis

Personnel communal

Le CC décide d'engager Mme Céline Sermier domiciliée à Sierre comme collaboratrice administrative. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} mars 2025 pour un taux d'activité de 60 %.

Le CC décide d'engager M. Yvaylo Monev domicilié à Ayent comme collaborateur au service de conciergerie. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} juillet 2025 pour un taux d'activité de 100 %.

Taxe d'irrigation du vignoble pour 2024

L'article 9 du Règlement d'irrigation du vignoble stipule :

- *Les taxes perçues sont destinées à couvrir les frais d'acquisitions, d'exploitation et de renouvellement des réseaux ainsi que les frais d'arrosage.*
- *Pour les propriétaires des parcelles bénéficiaires en culture vigne, la taxe annuelle est comprise entre 6 ct et 20 ct par m2.*

Pour 2024, l'arrosage du vignoble n'a pas été nécessaire. Par contre des travaux d'entretien ont été réalisés (mise en charge du réseau, entretien et réparations, frais de personnel).

Le CC fixe le tarif d'irrigation du vignoble de la manière suivante :

- Facturation du fonds de rénovation : Fr. 0.05 / m2.
- Facturation de la taxe d'irrigation et entretien du réseau : Fr. 0.08 / m2.

Décharge d'Utignou : adjudications

Dans le cadre de l'aménagement de la décharge d'Utignou, le CC attribue des travaux de coupe d'arbre et de buissons avec évacuation au Triage forestier du Cône de Thyon pour le montant de Fr. 22'896.00.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 51'021.00 (20 dossiers).